

Les fonctions du professeur coordonnateur de la SSS

- assurer le suivi scolaire des élèves de la section
- remplir les bulletins trimestriels de ces élèves
- assurer les relations avec l'administration et les partenaires extérieurs
- s'engager dans l'entraînement des élèves de la section
- assurer la continuité du travail avec l'intervenant extérieur
- s'assurer du suivi médical obligatoire des élèves
- s'assurer de la mise en place des emplois du temps en tenant compte des âges des élèves et des horaires des cours d'EPS obligatoires
- veiller à inciter les élèves à participer à l'Association Sportive
- élaborer le projet pédagogique de la section en rapport avec le projet pédagogique EPS
- bien cibler les besoins en volumes horaires de la section en fonction des objectifs visés
- s'engager à faire un bilan annuel du fonctionnement de la section pour le conseil d'administration
- s'engager à faire un bilan triennal de la section pour les services du rectorat, au moment de la demande de reconduction de la section
- remplir le dossier de candidature auprès des services du rectorat (DOS 2) dans les délais impartis
- Faire voter au conseil d'administration le projet d'ouverture de la section